

Pont Péan, le 14 octobre 2019

Aux Comités Régionaux pour diffusion aux :
- Clubs
- Comités départementaux
- Membres des commissions techniques

Réf : CTR/2019-2020/024

Affaire suivie par Christèle DUBLE christele.duble@wanadoo.fr

Objet : Formation + Examen des Juges GAC N1 et N2 2018/2019

Mesdames, Messieurs,

Veillez prendre connaissance des dates et modalités de l'offre de **formation** pour l'examen des juges **GYMNASTIQUE ACROBATIQUE** pour la saison sportive 2019/2020.

2 niveaux d'entrée sont possibles :

- Le niveau 1 pour les « néophytes » : Il est capable de juger à l'exécution et à l'artistique sur les premiers niveaux de pratique. (voir chapitre Que peut-on juger avec ces différentes qualifications).
- Pour les connaisseurs de la discipline, il est possible d'intégrer directement la formation juge niveau 2 qui intègre également la difficulté. Attention l'accès direct en niveau 2 nécessite un travail personnel préparatoire car certains aspects de la réglementation ne seront pas détaillés pendant la formation.

FORMATION DES JUGES NIVEAU 1

	DATES	LIEU
Stage Formation N° 1 « Regroupement » Niveau 1	Du 16 au 17 Novembre 2019 Samedi : 9h30 à 18h00 Dimanche : 9h à 17h00	Comité de Bretagne FFGYM Cap Nord B, 4 allée Marie Berhaut 35000 RENNES
Stage Formation N° 2 + Examen « Regroupement » Niveau 1	Dimanche 8 Décembre 2019 Dimanche : 9h30 à 12h : formation 13h30 à 16h30 : examen	LIEU A PRECISER à l'issue des inscriptions pour répondre au mieux à la proximité de la majorité des inscrits

FORMATION DES JUGES NIVEAU 2

	DATES	LIEU
Stage Formation N° 1 « Regroupement » Niveau 2	Du 16 au 17 Novembre 2019 Samedi : 9h30 à 18h00 Dimanche : 9h à 17h00	Comité de Bretagne FFGYM Cap Nord B, 4 allée Marie Berhaut 35000 RENNES
Stage Formation N° 2 + Examen « Regroupement » Niveau 2	Du 7 au 8 Décembre 2019 Samedi : 9h30 à 17h30 Dimanche : 9h30 à 12h 13h30 à 16h30 : examen	LIEU A PRECISER à l'issue des inscriptions pour répondre au mieux à la proximité de la majorité des inscrits

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- **Code de pointage** : notation à l'exécution, à l'artistique et à la difficulté des exercices, calcul de la note finale, rôles et fonctions des juges, etc.
- **Règlement technique** : réglementation générale, connaissance sur les filières compétitives en GAC, les différentes catégories, les exigences spécifiques, etc.

PRE-REQUIS POUR LA FORMATION DE JUGE :

- **Etre en possession et avoir lu le règlement technique GAC de l'année en cours**
- **Etre en possession et avoir lu la lettre FFGym GAc 2019-2020**
- **Etre en possession et avoir lu le document « synthèse des modifications et clarifications apportées à la brochure technique »**
- **Etre en possession en format papier et avoir lu la brochure des programmes GAC**
- **Etre en possession et avoir lu le guide de notation**

⇒ Les documents sont disponibles sur le site www.ffgym.fr rubrique «mon espace licencié» / compétition / Base documentaire GAC. Apporter les documents le jour de la formation (format papier ou numérique), aucune impression ne pourra être faite sur place !

PRE-REQUIS POUR L'EXAMEN DE JUGE :

- Être licencié FFGym
- Avoir 15 ans dans l'année civile de référence de la licence
- Présence obligatoire en formation

COÛT FORMATION : Les tarifs des actions de formation sont fixés comme suit :

- Frais pédagogiques + examen juge N1 et N2 : 70 €

Cependant, afin d'alléger le coût pour le stagiaire et clubs, le Regroupement en synergie avec les 3 régions a décidé de prendre une partie des frais charge déduite dès l'inscription **sous conditions suivantes** :

- *Un accompagnement aux clubs conventionnés 2019/2020*
- *(attestation du comité régional concerné à fournir avec l'inscription)*
- *Un accompagnement si règlement avant date précisée ci-dessous*

Par conséquent, les prix demandés aux clubs (participation regroupement déduite) seront les suivants :

Coût total inscription + formation niveau 1,2 + examen (livret juge fourni) :

- 61 € pour clubs conventionnés et règlement avant le 5 Novembre 2019
- 65 € pour clubs non conventionnés et règlement avant le 5 Novembre 2019
- 70 € pour tout règlement effectué après le 5 Novembre 2019

Règlement :

- **Par chèque bancaire à l'ordre de** : COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DES PAYS DE LA LOIRE (CPTÉ REGROUPEMENT)
- **Par virement bancaire** : RIB en annexe

Coût Hébergement et restauration :

- *stage 1 : 16 et 17 Novembre 2019 : RENNES*
Proposition Hébergement : Appart city en appartement à 2 lits : 35 € par personne pdj compris ou 70 € en appartement individuel
Repas : non organisés : cafétéria, grande surface et nombreux restaurants à proximité
- *stage 2 : 7 et 8 Décembre 2019 : Lieu à préciser à l'issue des inscriptions*

N'oubliez pas, si vous êtes concernés d'utiliser les aides à la formation par le biais des différents organismes OPCO (AFDAS)

En cas d'absence **ou** d'annulation avant la formation, les frais d'inscription (25 €) ne seront pas remboursés.

INSCRIPTION : à l'aide du formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous IMPERATIVEMENT avant le 5 Novembre 2019 :

[Formation juges GAC N1/N2- Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire](#)

REEMPLIR LE FORMULAIRE

Pour tout renseignement technique, contactez Christèle DUBLE ou votre responsable régional.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Coordonnateur Technique du Regroupement
B. BAGUELIN**

**Le Délégué Fédéral
Luc LE ROY**



C.P.I : DTRG -CTE -Responsable des juges - Encadrement

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur ou Madame.....

Père, mère, tuteur de,

NOM : PRENOM:.....

Né(e) le :

N° DE SECURITE SOCIALE :.....

Groupe Sanguin :

Demeurant à :

Téléphone :.....

Traitement médical ou allergies :

1) Déclare autoriser mon fils - ma fille, à participer aux différentes activités proposées durant les stages de formation de juges GYMNASIQUE ACROBATIQUE aux dates suivantes :

- ✓ du 16 au 17 novembre 2019 à RENNES
- ✓ du 7 au 8 décembre 2019 Lieu à préciser

2) Déclare autoriser, responsable du stage à faire pratiquer sur le mineur, les interventions chirurgicales d'urgences éventuelles, sous anesthésie, selon les prescriptions du médecin.

OUI*

NON*

Le signataire voudra bien ajouter de sa main au-dessous de la date, la mention
« LU ET APPROUVE, BON POUR AUTORISATION »

A Le.....

SIGNATURE

* Rayer les mentions inutiles